



FONDS DE COMMERCE A CEDER

SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE



PROCEDURE :

LJ : LA GABBIA SAS

JUGEMENT DE LJ : 23 Septembre 2025

MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM

CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94

Courriel : etude@mj-gm.fr

Vente au visa de l'article L.644-2 du Code de commerce (Liquidation judiciaire simplifiée)

FONDS DE COMMERCE : Restaurant

ADRESSE : 7 Rue Pasteur 06370 MOUANS SARTOUX

CHIFFRE D'AFFAIRES MOYEN DES 3 DERNIERS EXERCICES (2022 à 2024) : 145.126,00 €

ORIGINE DE PROPRIETE : Acquisition 100.000,00 € le 14/12/2018

DELAI POUR FAIRE OFFRE JUSQU'AU : Jusqu'au Vendredi 17 Octobre 2025 à 12h00

PRIX MINIMUM SOUHAITE : 90.000,00 €

BAUX (2 locaux contigus) :

Bail n°1 : 7 Rue Pasteur

DUREE : Jusqu'au 31/03/2026

LOYER CONTRACTUEL : 800,00 € Hors Taxes et Hors Charges/mois outre la taxe foncière (775,00 € en 2024)

LOYER ACTUEL : 1.020,00 €/mois

DÉPÔT DE GARANTIE : Néant

DESTINATION DES LOCAUX : Tous commerces, sous réserve de se conformer aux prescriptions administratives et autres

DESCRIPTION : un local au rdc d'environ 50 m2

CLAUSES PARTICULIÈRES :

- Droit de préférence du bailleur en cas de cession du fonds de commerce
- Solidarité du cessionnaire avec le preneur pour les sommes dues par ce dernier (à l'ouverture de la procédure collective la société LA GABBIA indique être redevable de la somme de 2.815,00 €)

Bail n°2 : 8 Rue Durand de Sartoux

DUREE : Jusqu'au 11/12/2026

LOYER CONTRACTUEL : 740,00 € Hors Taxes et Hors Charges/mois outre la taxe foncière

LOYER ACTUEL : 920,29 €/mois + 30,00 € de provision/charges/mois

DÉPÔT DE GARANTIE : 2 mois de loyer

DESTINATION DES LOCAUX : Tous commerces, à l'exclusion des activités d'élaboration d'aliments, et de celles pouvant entraîner des nuisances sonores, auditives, olfactives, contraires aux bonnes mœurs ou nécessitant la pose d'un conduit de cheminée ou d'un extracteur des fumées et odeurs.

DESCRIPTION : deux pièces (salle de restaurant et cave à vin) au rdc d'une superficie totale de 43,07 m2

CLAUSES PARTICULIÈRES :

- Droit de préférence du bailleur en cas de cession du fonds de commerce
- Solidarité du cessionnaire avec le preneur pour les sommes dues par ce dernier (à l'ouverture de la procédure collective la société LA GABBIA indique être redevable de la somme de 2.850,87 €)

CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :

DELAI : Jusqu'au Vendredi 17 Octobre 2025 à 12h00 en l'étude de MOUGINS

PRIX MINIMUM : 90.000,00 euros

PIECES A TRANSMETTRE :

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement (chèque remis à l'encaissement, chèque de banque ou virement) de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur après que son offre ait été retenue.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SAS LA GABBIA.

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession est à la charge de l'acquéreur retenu.